

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240104DEC001

Objet: Création d'un poste de Police et DSIT

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la création d'un poste de Police et DSIT composée de 14 lots,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre 2023,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que pour le lot 7 "Menuiserie extérieure PVC", l'offre déposée par l'unique candidat est irrégulière, il convient de déclarer ce lot infructueux pour ce motif. Le lot sera attribué ultérieurement lors d'une nouvelle procédure de passation.

CONSIDERANT que le rapport d'analyse des offres du lot 9 "Platrerie – peinture – faux plafonds" comporte des erreurs matérielles et doit être repris. Il sera présenté lors d'une prochaine Commission d'Appel d'Offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : KARA – 01480 MESSIMY
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 1 : Démolition – Gros Oeuvre - Maçonnerie
- Prix global et forfaitaire: 340 000,00 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 2 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : ASTEN – 69390 VOURLES
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 2 : VRD – Espaces verts
- Prix global et forfaitaire: 98 995,15 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 3 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : VAGANAY – 69360 SOLAIZE
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 3 : Charpente bois/couverture zinguerie
- Prix global et forfaitaire: 113 477,35 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 4 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : MERIC – 69120 VAULX-EN-VELIN
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 4 : Façades
- Durée : 14 mois
- Prix global et forfaitaire: 63 304,20 € H.T.
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 5 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : RDV ETANCHEITE – 71118 SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 5 : Etanchéité couverture
- Prix global et forfaitaire: 29 100,50 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 6 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : AMCT – 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 6 : Métallerie – Serrurerie
- Prix global et forfaitaire: 116 829,50 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 7 : Le lot 7 Menuiseries extérieures PVC est déclaré infructueux car la seule offre reçue a été déclarée non conforme.

Article 8 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : THALMANN PERE ET FILS – 69280 SAINTE-CONSORCE
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 8 : Menuiseries intérieures bois
- Prix global et forfaitaire: 79 918,80 € H.T.

- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 9 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : FRAGOLA – 69200 VENISSIEUX
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 10 : Chapes, carrelages, faïences
- Prix global et forfaitaire: 29 843,92 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 10 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : STORIA – 69005 LYON
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 11 : Sols souples
- Prix global et forfaitaire: 46 094,20 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 11 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : NOUVELLE SOCIETE ASCENSEUR – 38100 SAINT-BENOIST
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 12 : Ascenseurs
- Prix global et forfaitaire: 43 780 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 12 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : RABY – 69270 FONTAINE-SUR-SAONE
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 13 : CVC Plomberie
- Prix global et forfaitaire: 215 000 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 13 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : INGEL – 69200 VENISSIEUX
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot 14 : Electricité
- Prix global et forfaitaire: 197 000 € H.T.
- Durée : 14 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée

Article 14 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 15 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 16 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 14 décembre 2023

Objet de la consultation :

Création d'un poste de Police et DSIT

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

Nom et prénom	Signature
Président	
Evelyne BRUNET	
Titulaires	
Linda TABTE	
Marc DUBIEF	
Raphaël SULTANA	
Jean-Baptiste DOZOLME	
Anne-Laure BADIN	
Suppléants	
Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE	
Marion CARRIER	
Françoise KIRASSIAN	
Jean-Pierre ANGOSTO	
Voix consultatives :	
Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	<i>Excuse'</i>
Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Claire CLEMENT Directrice du patrimoine	
Lynda HAFIDI Ingénieur - Chargée d'Opérations Bâtiments	
Lynda AYDOSTIAN Architecte	
Gaëlle GOUTTEBROZE Mg+ Etudes-énergie-HQE	
Sandra GLEYZE Mg+ Etudes-énergie-HQE	

1^{er} collège : personnes ayant voix délibératives

2^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse d'ID : 069-216900290-20240111-20240104DEC001-AU

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

S²LO

Lot 1 - Démolition - Gros Oeuvre - Maçonnerie

retient le classement des offres proposé

- KARA
- SOCALBAT
- PIERRES CONSTRUCTION
- ELLIPSE
- MGC
- RUIZ

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

KARA

Pour : Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

Lot 2 - VRD - Espaces verts

retient le classement des offres proposé

- ASTEN
- Groupement STAL TP/REVE

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

ASTEN

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Lot 3 – Charpente bois / couverture zinguerie

retient le classement des offres proposé

- 1 VAGANAY

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

VAGANAY

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 4 – Façades

retient le classement des offres proposé

- 1 MERIC
- 2 ROLANDO POISSON
- 3 L'AVENIR BATIMENT
- 4 SAS VINCENT

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

MERIC

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 5 – Etanchéité couverture

retient le classement des offres proposé

- 1 RDV ETANCHEITE

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

RDV ETANCHEITE

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Lot 6 – Métallerie - Serrurerie

retient le classement des offres proposé

- 1 AMCT
- 2 PEIXOTO METALLERIE
- 3 MARTIN G

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

AMCT

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 7 – Menuiseries extérieures PVC

Le lot est déclaré infructueux car la seule offre présentée est non conforme

Lot 8 – Menuiseries intérieures bois

retient le classement des offres proposé

- 1 THALMANN PERE ET FILS
- 2 LES MENUISIERS DU RHONE
- 3 TOFFOLETTI

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

THALMANN PERE ET FILS

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 9 – Plâtrerie, faux plafonds, peintures

retient le classement des offres proposé

Envoyé en préfecture le 11/01/2024
Reçu en préfecture le 11/01/2024
Publié le 
ID : 069-216900290-20240111-20240104DEC001-AU

- 1 GUELPA PERE ET FILS
- 2 RAVALTEX
- 3 SAS EDP
- 4 COURTADON
- 5 ETS LARDY
- 6 BC RENOVATION
- 7 SAPE
- 8 COMPTOIR DES REVETEMENTS
- 9 MEUNIER

↳ Des erreurs ont été relevées dans l'analyse. Il est décidé de retirer ce dossier de l'ordre du jour. Il sera représenté lors d'une autre CAO

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

GUELPA PERE ET FILS

Pour : Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Lot 10 – Chapes, carrelages, faïences

retient le classement des offres proposé

- 1 FRAGOLA
- 2 SIAUX
- 3 COMPTOIR DES REVETEMENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

FRAGOLA

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Lot 11 – Sols souples

retient le classement des offres proposé

- 1 STORIA
- 2 SAPE

- 3 COMPTOIR DES REVETEMENTS
- 4 NET SOL EXPANSION

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

STORIA

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Lot 12 – Ascenseurs

retient le classement des offres proposé

- 1 NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Lot 13 – CVC Plomberie

retient le classement des offres proposé

- 1 RABY
- 2 MT2C
- 3 MURY
- 4 MOOS
- 5 MARTIN FREDERIC
- 6 ACOFROID

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

RABY

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Lot 14 – Electricité

retient le classement des offres proposé

- 1 INGEL
- 2 DELECSYS
- 3 UNISELEC
- 4 FAUCHE
- 5 ELEC PARTNERS
- 6 ELEC 4

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

INGEL

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

